

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2016 A 18H30**

L'an deux mil seize, le vingt quatre novembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur PIETTE Henri, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09

Nombre de présents : 06

Nombre de votants : 08

Date de la convocation : 17 Novembre 2016

Vérification du quorum : 06

Étaient présents : PIETTE Henri, SMIGIELSKI Jacky, FLAMANT Serge, SORGATO Michel, WALLON Jean-Paul, GOFFART Nathalie

Étaient absents excusés : LEDE Stéphane (donne procuration à WALLON Jean-Paul), BATARD Bruno (donne procuration à PIETTE Henri), LUSZCZ Richard

Secrétaire de séance : GOFFART Nathalie

Ouverture de la séance par le Maire à 18H50

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de rattacher le point suivant à l'ordre du jour concernant le groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau avec approbation de la convention constitutive de groupement.

Le Conseil Municipal accepte de rattacher ce point à l'ordre du jour.

Vote : Pour : 08 Voix Contre : 0 Abstention : 0

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte-rendu de la réunion du 30 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité des présents avec une observation de Mme GOFFART Nathalie, qui stipule qu'elle ne peut émettre d'observation qu'à partir de son arrivée.

Vote : Pour : 08 Voix Contre : 0 Abstention : 0

II) DEMISSION DE MONSIEUR EMILE ANGLAS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par Monsieur ANGLAS Émile. Celui-ci l'informe de sa démission de poste de Conseiller Municipal. Monsieur le Maire prend acte de sa décision de démissionner de son mandat de Conseiller Municipal et de toutes les fonctions et représentations qui s'y attachent depuis le 1er Octobre 2016, date de réception par le Maire de son courrier.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier a été transmis à Monsieur le Sous-préfet de Valenciennes le 18 Octobre 2016 l'informant de cette démission.

III) REMPLACEMENT DE MONSIEUR EMILE ANGLAS DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS:

Monsieur le Maire informe que Monsieur Émile ANGLAS faisait parti de la commission des finances et demande l'avis du Conseil Municipal à savoir s'il est nécessaire de renommer une autre personne.

Madame GOFFART Nathalie propose de remplacer Monsieur ANGLAS Émile, en effet, cela permet d'avoir une approche différente avec plusieurs personnes.

De ce fait, une proposition est faite à Monsieur WALLON Jean-Paul mais qui a rejeté la proposition et c'est donc Monsieur FLAMANT Serge qui intégrera la commission des finances.

En ce qui concerne la Commission des impôts directs, il n'est pas nécessaire de le remplacer.

Monsieur FLAMANT Serge signale que la nomination est faite par la Direction des Services Fiscaux et que le nombre de démissionnaire (1 personne) n'est pas suffisante pour renommer des personnes.

Enfin, Madame GOFFART Nathalie a fait remarquer le travail qui avait été fait lors de l'établissement du Plan de Sauvegarde mis en place par Monsieur ANGLAS Émile et demande à ce qu'il soit mis à jour si nécessaire au moins une fois par an.

Il est proposé de nommer une personne responsable lors du prochain conseil (personne pouvant être recrutée hors du conseil municipal).

Vote : Pour : 08 Voix Contre 0 Abstention : 0

IV) DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES ACHATS COURANTS DE FONCTIONNEMENT :

Monsieur le Maire demande l'autorisation suite à la délibération du 04 Avril 2014 concernant la délégation de signature d'effectuer des achats de petites fournitures en fonctionnement d'un montant de 600 € sans être obligé de réunir le Conseil Municipal.

Madame GOFFART Nathalie soumet aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de mettre un maxi au niveau de la somme et propose un maximum de 600 €.

Après débat, la proposition est acceptée mais il est nécessaire d'informer les adjoints des acquisitions faites.

Vote : Pour : 08 Voix Contre 0 Abstention : 0

V) DEMANDE DE SUBVENTION DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier relatif à une demande d'urgence transmis par :

- le Secours Populaire Français (Urgence Haïti).

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à cette demande par faute de moyen financier.

Vote : Pour : 08 Voix

Contre 0

Abstention : 0

VI) CONSULTATION SUR LA DEMANDE DE DESAFFILIATION DU SDIS AU CDG 59 :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord sollicitant notre avis pour la désaffiliation au CDG 59 du Service Départementale d'Incendie et de Secours du Nord du 1er Janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable, à la désaffiliation du Service Départementale d'Incendie et de Secours du Nord au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à partir du 1er Janvier 2017.

Vote : Pour : 08 Voix

Contre 0

Abstention : 0

VII) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2015 DU SIDEN-SIAN PORTANT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT :

L'article 73 de la loi 95.101 du 06 Mai 1995 prévoit la présentation chaque année du rapport assurant la transparence au bénéfice des usagers sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Le rapport est établi pour notre collectivité par le SIDEN-SIAN.

Le 01 Octobre 2016, cet organisme nous a transmis ce rapport qui doit être présenté au Conseil Municipal avant le 31 Décembre.

En fonction des documents transmis aux membres du Conseil, Monsieur le Maire demande de se prononcer sur ce rapport.

Après délibération, le Conseil Municipal ne formule aucune observation sur le rapport annuel 2015 qui sera mis à la disposition du public durant 15 jours suivant cette séance.

Vote : Pour : 08 Voix

Contre 0

Abstention : 0

VIII) MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE VALENCIENNES METROPOLE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe :

Contexte et objet de la délibération :

1. Les articles 64 et 66 de la loi du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) augmentent le nombre de compétences obligatoires des communautés d'agglomération.

Aussi, les compétences obligatoires définies à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doivent être complétées des compétences suivantes :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

Par ailleurs, la rédaction de la compétence en matière de développement économique doit être de la façon suivante : « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Il est à

noter qu'à cette compétence ont été ajoutés la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

La référence à l'intérêt communautaire concernant la « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » en matière de développement économique est supprimée. Ces zones relèvent donc toutes de l'échelon communautaire.

Les statuts de Valenciennes Métropole intégrant déjà au sein de ses compétences facultatives les compétences devenant obligatoires de par la loi NOTRe, il convient d'actualiser les statuts et également d'intégrer les ajustements rédactionnels précités. Au vu de la législation actuelle, les statuts devront également être actualisés en 2018 avec la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) et en 2020 avec les compétences Assainissement et Eau.

Conformément à l'article 68 de la loi NOTRe, Valenciennes Métropole doit se mettre en conformité avec les dispositions relatives à ses compétences selon la procédure établie définie à l'article L5211-20 du CGCT qui consiste à consulter les 35 conseils municipaux afin qu'ils se prononcent sur ces modifications envisagées dans un délai de 3 mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération pour obtenir l'arrêté préfectoral.

2, Il est proposé de modifier le contenu de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » confiée à Valenciennes Métropole de la manière suivante :

- En matière de Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - Lutte contre la pollution de l'air
 - Lutte contre les nuisances sonores ;
 - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

3, **Il est proposé de modifier le contenu des compétences facultatives de Valenciennes Métropole et d'arrêter la liste de compétences suivantes :**

- **Soutien à des activités culturelles et sportives d'intérêt communautaire ;**
- Gestion et création d'équipements publics d'intérêt communautaire pour personnes âgées ;
- Étude et maîtrise d'ouvrage d'actions d'intérêt communautaire concourant à l'amélioration du cadre de vie ;
- Services d'incendie et de secours ;
- Traitement et réhabilitation de tous sites dégradés d'intérêt communautaire ;
- Étude et mise en œuvre d'un programme commun pour la promotion de l'enseignement supérieur ;
- Exercice du droit de préemption urbain sur les zones et projets déclarés d'intérêt communautaire pour la durée nécessaire à la réalisation de l'opération et à l'intérieur d'un périmètre établie en accord avec la ville concernée ;
- « Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications » ;
 - Soutien à la recherche et à l'innovation en matière d'enseignement supérieur ;
 - Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
 - **Lutte contre les inondations (eaux de surfaces, ruissellements, érosion des sols) ;**
 - **Protection de la ressource en eau et milieux aquatiques : participation à l'élaboration et suivi du SAGE.**

Les compétences en gras sont ajoutées par rapport aux statuts actuellement en vigueur.

- Vu les éléments rappelés en objet,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-20,
- Vu la délibération N°CC32016319-1060 du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole lors de sa séance du 07 Octobre 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **Décide d'acter la mise en conformité des statuts de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole ;**
- **Décide d'acter l'exercice de la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » par L'EPIC Office du tourisme et des congrès de Valenciennes Métropole ;**
- **Décide d'acter l'exercice de la compétence obligatoire « en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil » ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à notifier à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole la mise en conformité de ses statuts et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération est mise aux voix :

Vote : Pour : 07 Voix

Contre 0

Abstention : 1

Observation de Monsieur le Maire sur le SDIS : Il effectue les travaux, la maintenance et la surveillance par contre Valenciennes Métropole a une gestion plus générale des réseaux de sécurité (lutte contre les inondations).

Madame GOFFART Nathalie demande au maire en quoi l'engagement de ce statut permet d'aider les communes.

IX) PREPARATION DES COLIS DE FIN D'ANNEE :

Monsieur le Maire va proposer au CCAS de dégager comme chaque année la somme de 1000 €, en ce qui concerne la commune, il sera nécessaire d'établir une délibération modificative à la prochaine réunion afin de dégager la somme de 1000 €.

Monsieur le Maire demande au vice-président du Comité des Fêtes le montant de leur participation.

Monsieur SORGATO Michel propose de libérer la somme de 700 € pour les colis des enfants et des anciens.

Certains membres du Conseil Municipal propose de calculer pour l'année prochaine le prix de revient d'un colis.

Monsieur le Maire porte connaissance aux Membres du Conseil Municipal le montant dépensé au repas des anciens qui se monte à 1 317 €

X) PROPOSITION DE FINANCEMENT DU SPECTACLE DE NOEL DE L'ECOLE CHARLES FERNAND :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'école va proposer cette année un spectacle de Noël en remplacement de la sortie au cinéma.

Monsieur le Maire signale que le spectacle revient à 350 € et propose la solution suivante :

- 116 € par le comité des fêtes qui s'est proposé pour financer une partie du spectacle,
- 116 € par la commune,
- 116 € par l'école.

Monsieur FLAMANT Serge demande à l'assemblée de participer pour la totalité du coût du spectacle.

Madame GOFFART Nathalie informe que précédemment aucun financement n'avait été donné.

Monsieur WALLON Jean-Paul souhaite que chacun participe au financement de celui-ci et non uniquement la commune.

Après débat, il a été retenu que le spectacle serait financé par 1/3 par la commune et qu'une DM serait établie à la prochaine réunion afin de pouvoir verser cette somme à l'école.

Vote : Pour : 08 voix

Contre : 0

Abstention : 0

XI) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU :

Dans le cadre du schéma de mutualisation de Valenciennes Métropole, l'axe 15 « Mettre en œuvre des groupements de commande » prévoit la constitution de marchés mutualisés entre communes ou entre communes et Communauté d'Agglomération.

Suite aux réponses au questionnaire transmis aux maires des 35 communes, une priorisation des groupements de commandes a pu être effectuée par le groupe de travail des techniciens des communes et de Valenciennes Métropole.

Aussi, le groupement de commandes de fournitures de bureau sera le premier mis en œuvre.

- 18 communes et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole souhaitent adhérer à ce groupement : Anzin, Aubry-du-Hainaut, Aulnoy-Lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay-Sur-l'Escaut, Condé-Sur-l'Escaut, Famars, Hergnies, Onnaing, Préseau, Prouvy, Quiévrechain, Saint-Aybert, Saint-Saulve, Saultain, Thivencelle, Valenciennes et Vicq.

Celles-ci se rejoignent autour d'objectifs communs étant la rationalisation de l'achat public et une qualité optimale des prestations.

Le marché serait effectif à la fin du 1er Trimestre 2017.

Aussi, il est nécessaire d'approuver la convention constitutive du groupement. Celle-ci permet de préciser la constitution du groupement de commandes sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Le groupement de commandes n'étant là que pour la passation de l'accord-cadre et pour le choix du prestataire commun à tous ses membres, chaque membre du groupement s'engage à gérer l'exécution de son marché (commande, livraison, paiement...). Aussi, il y aura autant de date de notification et de marchés que de membres.

Le groupement de commande sera permanent de par la récurrence des besoins de fournitures de bureau. En revanche, chacun des membres a la faculté de se retirer de ce groupement à la fin de chaque marché passé par ledit groupement.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal :

- de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau (papiers, enveloppes, petites fournitures de bureau)
- d'approuver la convention constitutive du groupement, ci-jointe,

- d'approuver la création, conformément à l'article L1414-3 du CGCT, d'une CAO ad hoc et de désigner celle-ci compétence pour attribuer les marchés du groupement,
- d'autoriser Monsieur PIETTE Henri Maire à signer le marché ou l'accord-cadre correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive ;
- D'élire Monsieur PIETTE Henri comme membre titulaire de la CAO ad hoc ;
- D'élire Monsieur SMIGIELSKI Jacky comme membre suppléant de la CAO ad hoc ;

Après débat, le Conseil municipal accepte d'intégrer le groupement de commande et approuve la convention constitutive de groupement.

Observation : Il est à signaler que les membres désignés ci-dessus sont déjà membres de Valenciennes Métropole.

Monsieur WALLON Jean-Paul interpelle Monsieur le Maire sur la conséquence d'intégrer ce groupement de commande et le délai de livraison

Monsieur le Maire signale que chaque commune gère sa commande avec bien sûr le fournisseur retenu.

Madame GOFFART Nathalie porte à connaissance aux membres du conseil qu'au sein de son établissement le matériel commandé n'est pas conforme aux attentes.

Vote : Pour : 08 voix

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Intervention de Monsieur SORGATO Michel qui demande à Monsieur le Maire la possibilité de racheter un nouvel habit de père Noël car celui utilisé précédemment est très abîmé.

Il a été proposé de faire une demande de prix et que la proposition sera faite au prochain conseil.

- Intervention de Monsieur FLAMANT Serge transmet la doléance de l'école pour la création d'un préau extérieur.

Madame GOFFART Nathalie propose d'établir un devis afin de connaître le coût. Il faut étudier la question et faire une approche. Monsieur WALLON Jean-Paul signale qu'il existe déjà dans l'enceinte du bâtiment ce type de préau.

- Intervention de Monsieur WALLON Jean-Paul qui signale à Monsieur le Maire, que lors de branchement, EDF/France Télécom plantent un poteau sur le domaine public sans souci d'esthétique. Monsieur le Maire signale que des subventions existent pour l'enfouissement des réseaux mais il faut que la commune soit en capacité de faire les travaux.

INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire annonce le départ de la perceptrice Mme KRIEBUS de la trésorerie de Condé/Escaut à partir du 1er Janvier 2017.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre envoyée par la Conseillère Départementale qui annonce sa prochaine permanence programmée le 21 Mars 2017.
- INTERNET :
Monsieur le Maire remet à l'ensemble des élus le document remis par Valenciennes Métropole concernant l'évolution d'internet. Seuls 9 logements ne sont pas

techniquement éligibles. La montée en débit est prévue dans la 1ère quinzaine de décembre 2016.

- DATES DES DIFFERENTES MANIFESTATIONS :

- Concert de Noël : 10/12/2016
- Colis des enfants : 16/12/2016
- Colis des aînés : 17/12/20106

- Remise en niveau du Canal de Condé-Pommeroeul :

Monsieur le Maire remet à l'ensemble des élus le document transmis par les voies navigables sur l'engagement de l'opération avec

- pont octobre 2017/2018 (voir avec les agriculteurs et les propriétaires des terrains de l'autre coté du pont)
- dragage : 2019
- fin des travaux : 2020

L'ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H17.